

BRADERIE-BROCANTE DES JUDCOOT'LUSSEN

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Considérant la demande formulée par l'Association « Les Judcoot'Lussen » afin d'organiser sur le territoire communal une Braderie-Brocante le dimanche 16 juillet 2023 de 06 heures à 18 heures.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le déroulement de cette manifestation.

ARRETONS

- Article 1 :** L'Association "Les Judcoot'Lussen" est autorisée à réaliser une braderie-brocante le dimanche 16 juillet 2023 selon les conditions définies dans les articles suivants.
- Article 2 :** La Brocante se déroulera : Rue de Valenciennes jusqu'à l'angle de la rue de Wattrelos, rue Guynemer, rue de Bray-Dunes et rue Centrale jusqu'à l'angle de la rue Roubaix.
- Article 3 :** Aucune installation ne sera permise hors de la voie précédemment citée.
- Article 4 :** La circulation et le stationnement seront interdits le 16 juillet 2023 rue de Valenciennes, rue Guynemer, rue Centrale et rue de Bray-Dunes de 05h à 19 heures, (le stationnement sera interdit à partir du samedi 15 juillet à 21h).
- Article 5 :** L'association est autorisée à placer des installations devant les sorties de garages, en donnant priorité aux riverains.
- Article 6 :** La circulation d'accès à la mer se fera par les rues des Dunes, de Roubaix et d'Avesnes.
- Article 7 :** Cette brocante est ouverte aux commerçants professionnels.
- Article 8 :** L'Association "Les Judcoot'Lussen" sera chargée de prendre toutes les mesures (balisage – surveillance) pour assurer la sécurité.
- Article 9 :** Les organisateurs veilleront à laisser un passage d'une largeur de 4 mètres afin de permettre l'accès aux véhicules de secours.
- Article 10 :** Monsieur le président de la Bourriche Zuydcootoise et les services de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.
- Article 11 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Madame Wullens, présidente des Judcoot'Lussen.
- Article 12 :** Certifié exécutoire après notification le 10 juillet 2023.

Fait à Zuydcoote, le 07 juillet 2023.

Le Maire,



Florence VANHILLE